

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
11642

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Suppression régie de recettes "encaissement du produit de la vente de véhicules, engins et matériels réformés" issue de la délibération n°45 du 25 octobre 2013.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Administration Générale et aux Services Généraux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Afin de vendre les véhicules, engins et matériels aux enchères, le Conseil départemental passait par l'intermédiaire d'un commissaire aux ventes, la Société Tabutin Méditerranée. Dans le cadre de l'encaissement de recettes générées par ces ventes, une régie de recettes avait été créée par la délibération n°45 du 25 octobre 2013. Ce marché est terminé depuis le 17 janvier 2018.

Par conséquent, un nouveau marché a été lancé et attribué à la Société Exadex Enchères 113, opérateur de ventes volontaires. Pour encaisser les recettes, le Conseil départemental a donc institué une nouvelle régie de recettes conformément à la délibération n°135 de la Commission Permanente du 29 juin 2018.

Dès lors, il serait nécessaire de procéder à la suppression de la précédente régie de recettes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL